



Arras, le 20 septembre 2021

David BLOTHIAUX
Alexandra DEHOUCK
Maxime VASSEUR
Co-secrétaires départementaux

A

Monsieur le Directeur Académique

Objet : dépôt d'une alerte sociale

Monsieur le Directeur Académique,

En fin d'année scolaire, à la demande des enseignants de la commune de Billy-Montigny, le SNUipp-FSU était intervenu au sujet de la dégradation des conditions de travail qu'ils subissent à cause de certaines décisions de la municipalité. Suite à notre audience du 14 juin 2021, des réponses à certains problèmes que nos collègues de Billy-Montigny rencontraient avaient été décidées.

Une des solutions proposées concernait la possibilité pour les personnels de se restaurer dans une salle du collège ou dans les locaux de l'inspection de circonscription de Montigny-en-Gohelle.

A ce jour, la convention entre la DSDEN et le collège n'a toujours pas été signée, ce qui empêche toujours les enseignants de s'y restaurer. Les 4 directrices ont eu, ce lundi 20 septembre, une réunion avec le principal du collège de Billy-Montigny pour discuter des modalités d'accueil des personnels des écoles à la cantine. Il s'est avéré que le collège était dans l'incapacité d'accueillir tous les personnels des écoles de la ville. En effet, l'établissement ne dispose que de 8 places de 12h15 à 12h45.

La seconde solution concernait la possibilité de se restaurer dans les locaux de l'inspection. Lors de notre audience du vendredi 17 septembre avec l'IEN de la circonscription de Montigny-en-Gohelle, nous avons appris qu'une trentaine de collègues aurait exprimé le souhait d'être accueillis chaque midi dans les locaux de l'inspection mais que ceux-ci ne pouvaient accueillir qu'au maximum une dizaine de personnes.

Pour les collègues et pour nous, la situation n'évolue pas dans le bon sens. Par conséquent, conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de

vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les personnels enseignants du 1er degré, d'éducation, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation Nationale exerçant dans les écoles de la ville de Billy-Montigny, à compter du mercredi 22 septembre 2021, au vendredi 22 octobre 2021 inclus.

Voici les raisons qui motivent cette notification :

- Impossibilité pour les collègues de se restaurer dans des conditions décentes
- Epuisement professionnel des personnels de la commune

En application du décret n°2008-1246 du 01/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification».

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre sincère attachement et en la continuité du service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du
SNUipp-FSU Pas-de-Calais
David Blothiaux



Copie adressée à l' IEN de Montigny-en-Gohelle